



FRANCE

# Le plan de l'exécutif pour remplacer les enseignants au pied levé

## ÉDUCATION

L'Éducation nationale a présenté mardi aux syndicats le projet de décret pour mettre en œuvre cette promesse du président.

La commande est claire, mais sa mise en œuvre s'annonce complexe. Le ministère de l'Éducation a présenté mardi aux syndicats le projet de décret relatif au remplacement de courte durée dans les collèges et lycées – tous ont voté contre. « Je veux qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer, du jour au lendemain, les professeurs dans les classes des élèves », avait déclaré Emmanuel Macron le 22 mars, lors d'une interview sur TF1 et France 2.

Le projet de décret, que « Les Echos » se sont procuré, liste les possibilités pour y parvenir. Les remplacements de courte durée seront « prioritairement assurés sous la forme d'heures d'enseignement », indique le texte. Les chefs d'établissement feront appel aux volontaires : les enseignants qui, dans le cadre de la nouvelle rémunération à la carte, auront accepté des missions supplémentaires. Le « pacte » comporte plusieurs briques, dont le remplacement de collègues au pied levé, et peut donner lieu à 1.250 euros brut supplémentaires pour dix-

huit heures de cours remplacés.

### « Un irritant fort »

Ceux qui l'accepteront devront transmettre les créneaux sur lesquels ils sont disponibles. Un professeur d'histoire pourra, par exemple, faire cours si l'enseignant de mathématiques est absent, et ce dernier pourra reprogrammer l'heure ratée plus tard. Les établissements devront établir, à la rentrée, un « plan annuel » qui devra être transmis au rectorat. Un « référent académique » doit en contrôler l'effectivité. Les indicateurs de remplacement feront partie du baromètre de l'action publique, a indiqué Elisabeth Borne, le mois dernier.

Encore faut-il qu'il y ait assez de volontaires. Or, « [leur] nombre sera certainement inférieur aux attentes du ministère », prédit Bruno Bobkiewicz, à la tête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN. « Les professeurs sont prêts à s'engager dans un projet particulier mais le remplacement de courte durée est un irritant fort. » Et ceci, malgré une heure de remplacement

payée à 69 euros brut au lieu des 48 euros actuels (pour un professeur certifié en classe normale). « Signer le pacte reviendrait à accepter une astreinte », martèle le SNES-FSU, principal syndicat du secondaire.

### Le recours au CNED

Le ministère a bien repéré la difficulté. Le projet de décret prévoit la possibilité de faire appel « à des assistants d'éducation afin d'encadrer des séquences pédagogiques numériques ». « On va mettre les collégiens devant des capsules vidéos du Centre national d'enseignement à distance [CNED], déplore Sophie Vénétay, secrétaire générale du SNES-FSU. Il y a tromperie sur la promesse présidentielle d'assurer des remplacements systématiques de professeurs absents ! »

Quand l'exécutif a mis 1,1 milliard d'euros sur la table pour financer le pacte enseignant, c'était pour s'attaquer en priorité aux absences de courte durée. Mais le ministère a choisi de ne pas rendre obligatoire cette brique. Il compte sur

la force de conviction des chefs d'établissement.

« Certains ont même reçu vingt briques de pacte, dont dix à distribuer sur le remplacement, alors que ça ne correspond pas aux besoins estimés par l'établissement », regrette Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. Pour faire des remplacements une mission prioritaire, il fallait la rendre obligatoire dans le cadre du pacte, plaide le SNPDEN. Qui renvoie l'Éducation nationale à ses propres contradictions. « Le bac en mars, c'est 1.200.000 heures perdues », grince Bruno Bobkiewicz. –

M.-C. C.

# 1.250

### EUROS BRUT

La rémunération pour dix-huit heures de cours remplacés.

